

2009

Assurances sociales en Suisse

Statistique de poche



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

La statistique de poche «**Assurances sociales en Suisse**» donne une vue d'ensemble des différentes assurances sociales et de leur compte global. Les indications sur les recettes, les dépenses et le capital, le montant des prestations et les bénéficiaires sont complétées par une double page présentant les taux de cotisation et les données générales comme les indicateurs démographiques.

Source des données :

Statistique des assurances sociales suisses 2009

Renseignements :

Salome Schüpbach

Tél. 031 325 03 39

salome.schuepbach@bsv.admin.ch

Stefan Müller

Tél. 031 322 90 23

stefan.mueller@bsv.admin.ch

Jacqueline Kucera

Tél. 031 322 91 18

jacqueline.kucera@bsv.admin.ch

Internet :

Vous trouverez les publications statistiques

plus détaillées de l'OFAS à l'adresse:

www.ofas.admin.ch → Documentation

→ Faits et chiffres

Commande (gratuite) :

Office fédéral des constructions

et de la logistique (OFCL)

Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.bundespublikationen.admin.ch

Les différentes assurances sociales

- | | | | |
|----------|-------------------------|----------|----------------------|
| 1 | Introduction | 4 | Dépenses |
| 2 | Compte d'exploitation | 5 | Evolution financière |
| 3 | Montant des prestations | 6 | Bénéficiaires |

AVS
AI
PC
PP
AMal
AA
APG
AC
AF

Compte global des assurances sociales

CGAS

- | | | | |
|----------|--|----------|--|
| A | Résultats actuels | G | Taux de variation
du compte global |
| B | Compte global
2006–2008 | H | Capital |
| C | Pourcentages
des recettes | I | Dépenses par fonction |
| D | Pourcentages
des dépenses | J | Evolution du capital |
| E | Compte global selon les
assurances sociales | K | Taux de la charge sociale
et des prestations sociales |
| F | Evolution
du compte global | | |

Taux de cotisation et données générales

1 L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) compense partiellement la perte de revenu du travail survenue en raison de la vieillesse ou du décès. L'AVS concerne la totalité de la population en Suisse. Elle est avant tout financée par un prélèvement d'un pourcentage sur les salaires et par des subventions des pouvoirs publics. Elle forme, avec l'AI et les PC, le premier pilier de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AVS ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2006	2007	2008 ¹	Taux de variation 2008 ø1998-2008	
Total des recettes	34'390	34'801	31'592	-9.2 %	2.2 %
Cotisations assurés/employeurs	24'072	25'274	26'459	4.7 %	3.4 %
Contributions pouvoirs publics	8'815	9'230	9'455	2.4 %	5.9 %
Confédération	5'183	5'448	6'623	21.6 %	3.8 %
TVA et impôts sur jeux	2'478	2'570	2'832	10.2 %	–
Cantons	1'153	1'212	–	–	–
Produit du capital ²	1'494	290	-4'331	-1'594.9 %	...
Recettes d'actions récusoires	9	8	9	13.8 %	-3.3 %
Total des dépenses	31'682	33'303	33'878	1.7 %	2.4 %
Prestations sociales	31'541	33'152	33'747	1.8 %	2.4 %
Prestations en espèces	31'161	32'762	33'535	2.4 %	2.5 %
Frais pour mesures individuelles	95	96	107	11.0 %	5.4 %
Subventions aux organisations	285	293	105	-64.1 %	-8.2 %
Frais d'administration et de gestion	141	151	131	-13.4 %	2.9 %
Résultats des comptes	2'708	1'499	-2'286
Résultat de répartition³	1'214	1'209	2'045
Capital⁴	32'100	40'637	38'351	-5.6 %	5.8 %

1 2008 : Les prestations collectives de l'AVS ne sont plus versées à cause de la RPT.

2 Y compris les variations de valeur du capital et les intérêts chargés à l'AI.

3 Résultats des comptes sans les intérêts sur le capital, les variations de valeur du capital et les intérêts chargés de l'AI.

4 2007 : transfert de 7'038 mio. de fr., comme part provenant de la vente de l'or de la BNS versée à la Confédération.

3 A combien se montent les rentes AVS ?

Montants en 2009, en francs par mois

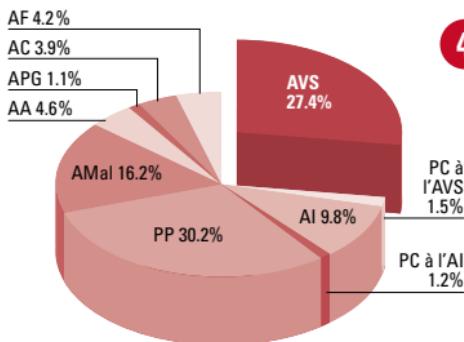
Montants mensuels des rentes ordinaires compl.	Minimum	Maximum
Rente de vieillesse	1'140	2'280
Rente de veuve et de veuf	912	1'824
Rente complémentaire pour l'épouse	342	684
Rente d'orphelin ou d'enfant	456	912

Toutes les rentes se calculent à partir du montant de la rente principale (cf. art. 35 ss LAVS).

Quelle est la part de l'AVS aux dépenses des assurances sociales ?

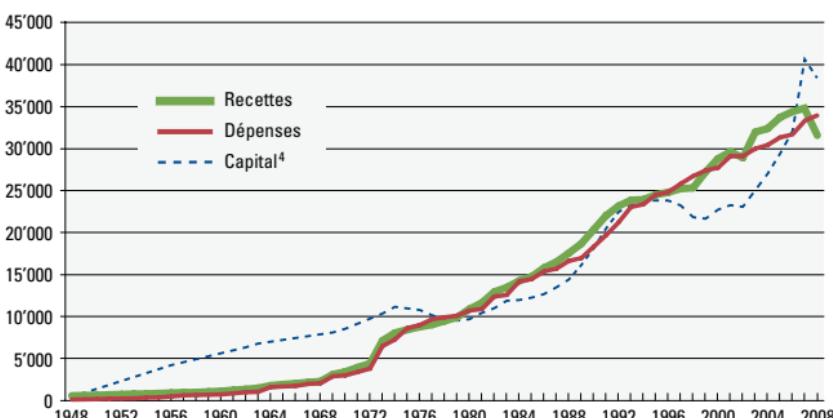
Dépenses en 2007, en %

Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (121 milliards de francs), l'AVS, avec 27.4 %, vient en deuxième position. 99.5 % de ses dépenses sont consacrées aux prestations.



Comment ont évolué les finances de l'AVS depuis 1948 ?

Finances de l'AVS de 1948 à 2008, en millions de francs



Depuis 1948, les recettes de l'AVS ont toujours été supérieures aux dépenses, sauf pendant une période de cinq ans à la fin des années 70, une période de quatre ans à la fin des années 90 et un déficit en 2002. En 2008, les recettes sont largement en dessous des dépenses à cause du rendement négatif sur le capital. La réserve de capital de l'AVS était, en 2008, de plus de 38.4 milliards de francs. Ceci correspond, pour la troisième année consécutive, au principe selon lequel elle ne doit pas être inférieure aux dépenses annuelles (LAVS, art. 107, al. 3).

Combien de personnes touchent une rente AVS ?

Bénéficiaires de rentes AVS, en janvier

Année	Rentes principales			Rentes complémentaires	Rentes de survivants
	Hommes	Femmes	Hommes et femmes	Femmes enfants	Veuves, veufs orphelins
2005	680'282	1'004'463	1'684'745	62'481	138'064
2006	710'988	990'082	1'701'070	67'482	145'499
2007	741'779	1'014'048	1'755'827	69'753	148'520
2008	773'667	1'040'929	1'814'596	71'022	151'831
2009	807'056	1'068'497	1'875'553	68'694	154'892

1 L'assurance-invalidité (AI) garantit à la personne assurée, par des mesures de réadaptation ou des prestations en espèces, des besoins vitaux en cas de diminution durable de sa capacité de gain pour raison de santé. Destinée à l'ensemble de la population de la Suisse, elle est financée par prélèvement d'un pourcentage sur les salaires et par des contributions des pouvoirs publics. Elle forme, avec l'AVS et les PC, le premier des trois piliers de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AI ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2006	2007 ¹	2008 ^{1,2}	Taux de variation 2008 ø1998-2008	
Total des recettes	9'904	11'786	8'162	-30.8 %	1.2 %
Cotisations assurés/employeurs	4'039	4'243	4'438	4.6 %	3.4 %
Contributions pouvoirs publics	5'730	7'423	3'591	-51.6 %	-1.0 %
Confédération	4'297	5'445	3'591	-34.1 %	1.9 %
Cantons	1'432	1'978	—	-100.0 %	...
Recettes d'action réciproques	135	120	133	11.1 %	3.2 %
Total des dépenses	11'460	13'867	9'524	-31.3 %	1.8 %
Prestations sociales	10'838	13'098	8'642	-34.0 %	1.1 %
Prestations en espèces	7'150	7'336	6'978	-4.9 %	3.5 %
Mesures de réadaptation	1'716	1'756	1'514	-13.8 %	1.9 %
Subventions aux organisations	1'973	4'006	150	-96.3 %	-20.6 %
Frais d'administration et de gestion	401	456	538	17.9 %	9.1 %
Intérêts sur le capital	221	313	345	10.1 %	28.9 %
Résultats des comptes	-1'556	-2'081	-1'362
Résultat de répartition ³	-1'446	-1'924	-1'148
Capital	-9'330	-11'411	-12'773	11.9 %	34.0 %

1 Les conséquences financières 2008-2011 de la nouvelle péréquation financière (RPT) entrant en vigueur le 1.1.2008 ont été comptabilisées en une seule fois en 2007. C'est pourquoi les données 2007/2008 ne sont pas comparables avec celles des années précédentes.

2 2008 : Les prestations collectives de l'AI ne sont plus versées à cause de la RPT.

3 Recettes sans participation de la Confédération aux intérêts sur dettes moins les dépenses sans les intérêts sur dettes.

3 A combien se montent les rentes AI ?

Montants en 2009, en francs par mois

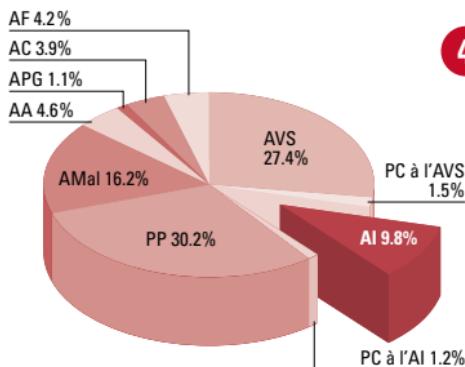
Montants mensuels des rentes ord. complètes	Minimum	Maximum
Rente d'invalidité (1/1)	1'140	2'280
Rente d'enfant (1/1)	456	912

Toutes les rentes se calculent à partir de la rente principale (cf. art. 35 ss LAVS).

Quelle est la part de l'AI aux dépenses des assurances sociales ?

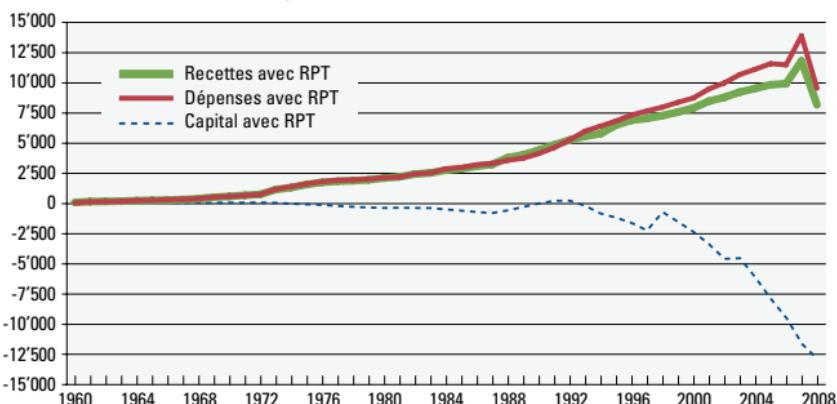
Dépenses en 2007, en %

Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (121 milliards de francs), l'AI, avec 9.8%, vient en quatrième position. 93.5% de ses dépenses sont consacrées aux prestations.



Comment ont évolué les finances de l'AI depuis 1960 ?

Finances de l'AI de 1960 à 2008, en millions de francs



L'AI a été en déficit déjà entre 1973 et 1987 (sauf 1981). Les résultats positifs obtenus entre 1988 et 1992 ont été suivis, depuis 1993, par une nouvelle période de déficit. En 1988 et 1995, le taux de prélèvement sur les salaires au profit de l'AI a été relevé de 0.2 point ; en 1998 et 2003, il y a eu un transfert de capital du fonds des APG (1998 : 2.2 mrd. de francs, 2003 : 1.5 mrd. de francs). Malgré ces mesures, les recettes n'ont couvert en 2008 que 86 % des dépenses. Fin 2008, les dettes de l'AI atteignaient 12.8 mrd. de francs.

Combien de personnes touchent une rente AI ?

Bénéficiaires de rentes AI, en janvier

Année	Rentes principales			Rentes complémentaires Conjoint ¹ , enfants
	Hommes	Femmes	Hommes et femmes	
2005	166'942	122'892	289'834	197'487
2006	168'502	130'182	298'684	193'537
2007	166'345	128'933	295'278	183'851
2008 ¹	165'435	128'645	294'080	108'291
2009	163'412	128'142	291'554	105'794

¹ Rente complémentaire pour le conjoint : supprimée dès le 1.1.2008, entrée en vigueur de la 5^e révision de l'AI.

1 Les prestations complémentaires (PC) s'ajoutent aux prestations de l'AVS et de l'AI lorsque les revenus ne suffisent pas à couvrir les besoins vitaux. Le droit à ces prestations liées aux besoins est garanti par la loi. Ont droit aux PC les personnes résidant en Suisse et les étrangers sous certaines conditions. Les PC sont financées par des ressources fiscales. Cette assurance constitue, avec l'AVS et l'AI, le premier des trois piliers de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses des PC ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2006	2007	2008 ¹	Taux de variation 2008 ø1998-2008
Total des recettes	3'080	3'246	3'680	13.4 %
Contributions pouv. publ. aux PC à l'AVS	1'731	1'827	2'072	13.4 %
Confédération	382	403	563	39.7 %
Cantons	1'349	1'424	1'508	5.9 %
Contributions pouv. publ. aux PC à l'AI	1'349	1'419	1'608	13.3 %
Confédération	291	306	598	95.3 %
Cantons	1'058	1'113	1'010	-9.3 %
Total des dépenses	3'080	3'246	3'680	13.4 %
Prestations complémentaires à l'AVS	1'731	1'827	2'072	13.4 %
Prestations complémentaires à l'AI	1'349	1'419	1'608	13.3 %
Résultats des comptes	-	-	-	-
Capital	-	-	-	-

1 Révision totale de la LPC dans le cadre de la RPT.

Les recettes correspondent aux dépenses parce que la Confédération et les cantons prennent ces coûts entièrement à leur charge.

3 Comment le droit aux PC est-il calculé ?

Valeurs en 2009, en francs par an

Calcul de base des PC	Personnes seules	Couples
Besoins vitaux (montant forfaitaire)	18'720	28'080
Loyer brut maximal pris en compte	13'200	15'000
Montant maximal pour le remboursement des frais de maladie/invalidité		
– Personnes à domicile	25'000	50'000
– Personnes dans un home	6'000	1
Fortune non imputable	25'000	40'000
Franchise pour immeuble	112'500	112'500

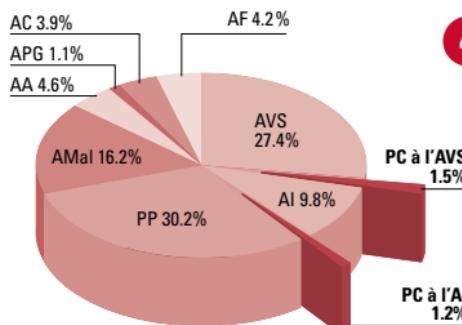
1 Une personne au moins vit en home, les montants pour les personnes seules sont valables.

La PC annuelle équivaut à la différence entre les dépenses reconnues par la loi et les revenus à prendre en compte.

Quelle est la part des PC aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2007, en %

Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (121 milliards de francs), les PC, avec 2.7 %, viennent en avant-dernière position.

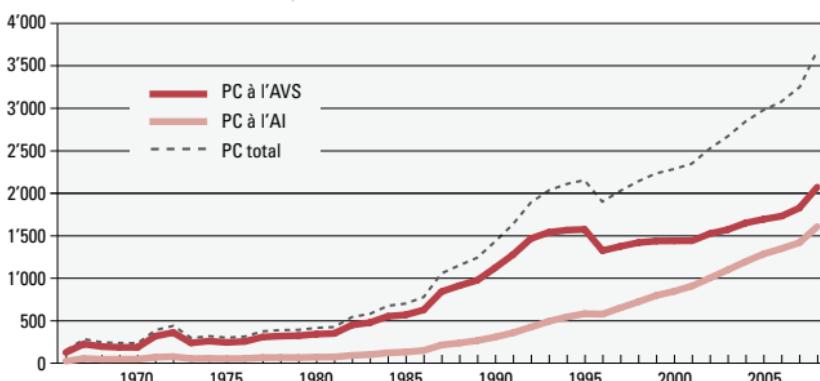


4

Comment ont évolué les finances des PC depuis 1966 ?

5

Finances des PC de 1966 à 2008, en millions de francs



L'évolution financière des PC, selon qu'elles viennent en complément de l'AVS ou de l'AI, montre que, depuis les années 90, l'évolution des PC à l'AI est en moyenne supérieure à celle des PC à l'AVS. En 2007 et en 2008, cette tendance-là a pu être stoppée. Les taux de croissance extraordinairement élevés des PC à l'AVS et des PC à l'AI en 2008 sont dus à la suppression de la limitation du montant maximal des PC. Les dépenses des PC ne contiennent plus, depuis 1996, le remboursement des primes AMal, qui sont désormais prises en charge par le système de réduction de primes. C'est ce qui explique la diminution des dépenses en 1996.

Combien de personnes touchent des PC ?

6

Bénéficiaires de PC à l'AVS ou à l'AI, à la fin de l'année

Année	Bénéficiaires de PC avec			Total	Proportion des bénéficiaires de PC par rapport aux bénéficiaires de		
	Rentes de vieillesse	Rentes de survivants	Rentes d'invalidité		Rentes de vieillesse	Rentes de survivants	Rentes d'invalidité
2004	146'910	2'510	85'370	234'790	11.8 %	5.0 %	27.2 %
2005	149'586	2'917	92'001	244'504	12.0 %	5.8 %	28.9 %
2006	153'537	3'003	96'281	252'821	12.1 %	6.0 %	31.0 %
2007	155'617	3'100	97'915	256'632	12.0 %	6.3 %	32.4 %
2008	158'969	3'156	101'535	263'660	12.0 %	6.6 %	41.1 %

1 Les prestations de la prévoyance professionnelle obligatoire (PP) compensent en partie la perte du revenu du travail survenue en raison de l'âge, de l'invalidité ou du décès. Le 2^e pilier vise le maintien du niveau de vie antérieur. Le régime obligatoire de la PP englobe depuis 1985 tous les salariés dont le revenu atteint un certain montant. Il est financé principalement par le prélèvement d'un pourcentage sur les salaires coordonnés et par des produits du capital. Le *régime surobligatoire* est compris dans les présentations suivantes. La PP forme le 2^e pilier de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de la PP?

Compte d'exploitation, en millions de francs (estimation de l'OFAS et de l'OFS)

	2006	2007	2008	Taux de variation 2007 ø 1997-2007	
Total des recettes	53'734	58'560	...	9.0 %	3.4 %
Cotisations assurés/employeurs	33'395	36'856	...	10.4 %	4.3 %
Versements initiaux (sans prest. de libre pass.)	5'034	6'006	...	19.3 %	12.2 %
Produit du capital sans les réévaluations	15'081	15'467	...	2.6 %	-0.2 %
Recettes provenant de services, autres	223	231	...	3.4 %	...
Total des dépenses	36'081	36'650	...	1.6 %	3.0 %
Prestations sociales	26'895	28'407	...	5.6 %	5.8 %
Rentes	21'588	22'551	...	4.5 %	5.5 %
Versement du capital	5'307	5'856	...	10.3 %	6.9 %
Frais d'administration et de gestion	2'563	2'732	...	6.6 %	4.2 %
Paiements de sortie, paiements des assurances, intérêts passifs	6'623	5'511	...	-16.8 %	-5.1 %
Résultats des comptes	17'652	21'910	...	24.1 %	...
Variation du capital¹	39'000	20'800	...	-46.7 %	...
Capital	604'400	625'200	...	3.4 %	5.3 %

1 Résultats des comptes, var. de valeur du capital, dissolution de provisions et réserves, autres var. du capital.

3 A combien se montent les rentes modélisées selon la LPP?

Montants 2009 estimés, à l'âge de la retraite LPP (obligatoire), en francs par an

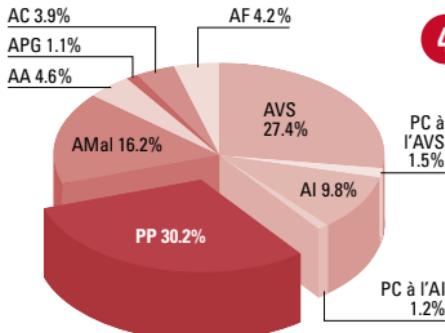
Rente de vieillesse et rente de survivants qui en découle	Homme 65	Femme 64
Rente maximale à l'âge de la retraite*	18'082	18'759
Rente maximale de veuve, de veuf	10'849	11'255
Rente maximale d'orphelin	3'616	3'752

* Ces rentes maximales sont basées sur une modélisation d'un cas théorique : droit aux prestations qu'a une personne assurée sans interruption depuis 1985 par un salaire coordonné toujours maximal.

Quelle est la part de la PP aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2007, en %

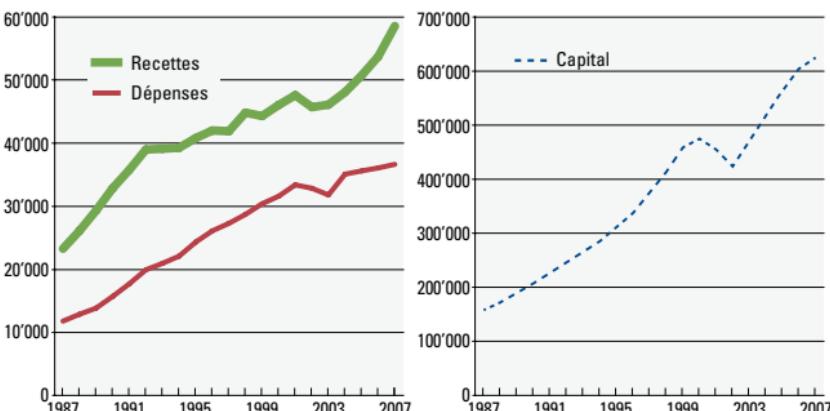
Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (121 milliards de francs), la PP, avec 30.2 %, vient en première position. 61.5 % de ses dépenses sont consacrées aux rentes et 16.0 % aux versements en capital.



4

Comment ont évolué les finances de la PP depuis 1987 ?

Finances de la PP de 1987 à 2007, en millions de francs



5

Comme la PP se trouve encore en phase de constitution (1985 : introduction du régime obligatoire), les recettes sont nettement supérieures aux dépenses. Le nombre d'ayants droit et le montant de leurs rentes ne cessent d'augmenter.

L'évolution du capital est liée aux modifications de sa valeur et aux résultats des comptes. La baisse boursière en 2001 et 2002 a été responsable des pertes de sa valeur et ainsi de la diminution du capital de la PP.

Combien de personnes touchent une rente de la PP ?

Bénéficiaires de rentes de la PP

6

Année	Rentes de vieillesse	Rentes veuves/veufs	Rentes enfants/orphelins	Rentes d'invalidité	Autres rentes
2003
2004	473'570	160'997	71'014	131'704	10'032
2005	488'218	163'634	74'051	133'371	12'008
2006	507'256	166'104	72'019	134'804	15'843
2007	528'866	168'510	69'861	134'620	3'503

1 L'assurance-maladie (AMal) couvre les coûts des traitements hospitaliers et ambulatoires en cas de maladie. L'AMal est obligatoire depuis 1996 et elle est financée par des primes uniformes par tête, qui sont échelonnées au niveau cantonal, régional et groupe d'âge et variables d'un assureur à l'autre. Des réductions de primes octroyées par les cantons et cofinancées par la Confédération allègent la charge des assurés de condition économique modeste.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AMal ?

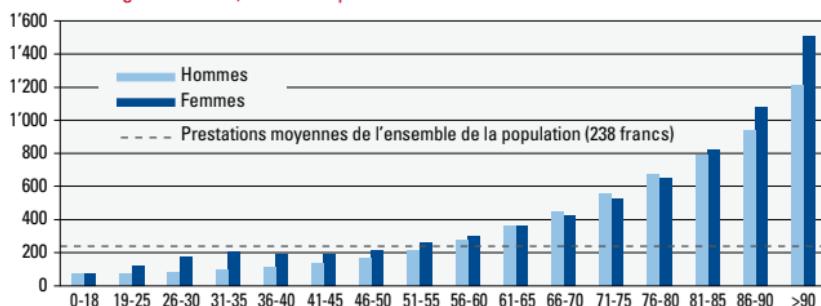
Compte d'exploitation, en millions de francs

	2006	2007	2008	Taux de variation 2007 ø1997-2007
Total des recettes	19'685	20'245	...	2.8 % 5.0 %
Cotisations assurés/employeurs	15'995	16'293	...	1.9 % 5.1 %
Contributions pouvoirs publics	3'335	3'442	...	3.2 % 5.1 %
Produit du capital sans les réévaluations	339	344	...	1.5 % -0.9 %
Charges et produits neutres et autres produits d'exploitation	15	166	...	977.2 % 17.7 %
Total des dépenses	18'737	19'654	...	4.9 % 4.8 %
Prestations sociales	17'661	18'561	...	5.1 % 5.0 %
Frais d'administration et de gestion	1'083	1'096	...	1.2 % 2.0 %
Réassureurs nets	-7	-3	...	-62.8 % -19.6 %
Résultats des comptes	948	590	...	— —
Constitution de provisions et réserves	310	231	...	— —
Résultat d'exploitation	638	359	...	— —
Variation du capital¹	1'105	627
Capital	9'604	10'231	...	6.5 % 4.3 %

1 Résultats des comptes, variations de valeur du capital, dissolution de provisions et réserves, autres variations du capital.

3 A combien se montent les prestations de l'AMal ?

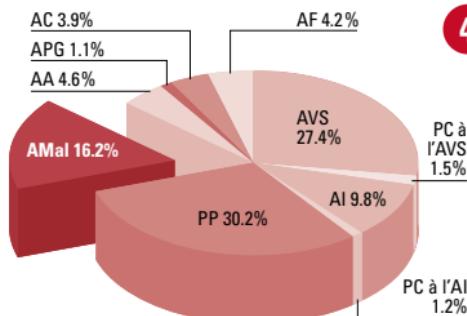
Prestations moyennes (y c. participation des assurés) par assuré en 2007 selon l'âge et le sexe, en francs par mois



Quelle est la part de l'AMal aux dépenses des assurances sociales ?

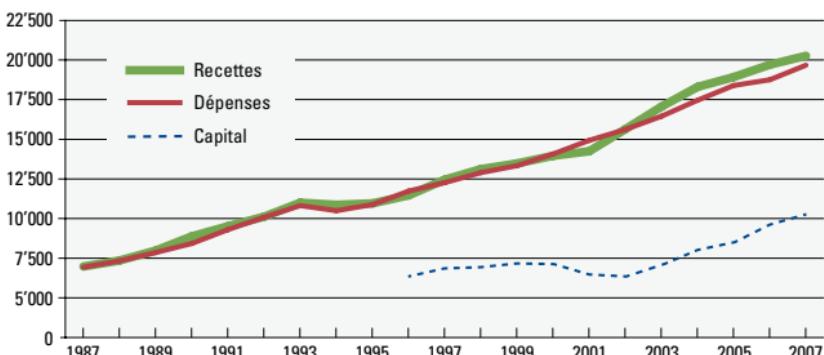
Dépenses en 2007, en %

Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (121 milliards de francs), l'AMal, avec 16.2%, vient en troisième position. 94.4% de ses dépenses sont consacrées aux prestations.



Comment ont évolué les finances de l'AMal depuis 1987 ?

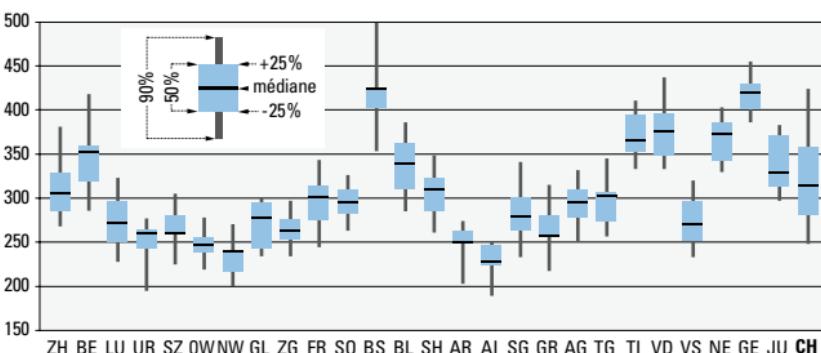
Finances de l'AMal de 1987 à 2007, en millions de francs



L'AMal est financée par répartition, ce qui explique que les recettes et les dépenses évoluent plus ou moins parallèlement. Entre 2003 et 2007, les excédents de recettes ont été très importants. Le capital – connu seulement depuis 1996 – comprend les provisions, surtout pour les cas d'assurances non liquidés, les réserves de sécurité et de fluctuation et le fonds d'insolvabilité. Il a nettement augmenté depuis 2003 (de 3.1 milliards de francs).

Quel est le montant des primes de l'AMal dans mon canton ?

Prime pour adultes en 2009 (avec franchise ord. et couv. accidents), en francs par mois



1 L'assurance-accidents (AA) vise à couvrir les conséquences économiques des accidents et maladies professionnels ainsi que des accidents non professionnels. L'AA, financée par des primes fixées en pour-mille du gain assuré est obligatoire pour les salariés depuis 1984. Les primes de l'assurance contre les accidents et maladies professionnels sont à la charge de l'employeur, celles de l'assurance contre les accidents non professionnels sont en principe à la charge du salarié.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AA ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2006	2007	2008	Taux de variation 2007 ø1997-2007	
Total des recettes	7'674	8'014	...	4.4 %	3.4 %
Cotisations assurés/employeurs	6'009	6'238	...	3.8 %	3.4 %
Produit du capital sans les réévaluations	1'213	1'352	...	11.5 %	3.5 %
Recettes provenant de recours	452	424	...	-6.2 %	4.2 %
Total des dépenses	5'485	5'531	...	0.9 %	2.9 %
Prestations à court terme (indemnités journalières, frais de traitement)	2'969	2'948	...	-0.7 %	2.8 %
Prestations à long terme (rentes, prestations en capital)	1'756	1'814	...	3.3 %	3.5 %
Frais d'administration et de gestion, prévention des accidents et autres dépenses	760	769	...	1.2 %	1.9 %
Résultats des comptes	2'190	2'483
Constitution de provisions et réserves	2'785	2'664
Résultat d'exploitation	-596	-181
Variation du capital¹	2'785	2'664	...	-4.4 %	3.9 %
Capital	38'387	41'051	...	6.9 %	6.5 %

1 Résultats des comptes, variations de valeur du capital.

3 Quelles sont les prestations prises en charge par l'AA ?

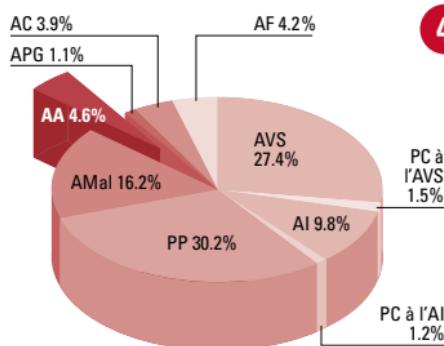
Montants en 2009

Prestations pour soins et remboursements de frais (avant tout traitement médical)		
Prestations en espèces :		
Indemnité journalière : en cas d'incapacité totale de travail		80 % du gain assuré
Rente d'invalidité : en cas d'invalidité totale		80 % du gain assuré
Allocation pour impotent : au moins le double du salaire journalier assuré maximum et au plus le sextuple de celui-ci par mois		fr. 692.– à fr. 2'076.–
Rentes de survivants : veuve et veuf		40 % du gain assuré
orphelin de père ou de mère		15 % du gain assuré
orphelin de père et de mère		25 % du gain assuré

Quelle est la part de l'AA aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2007, en %

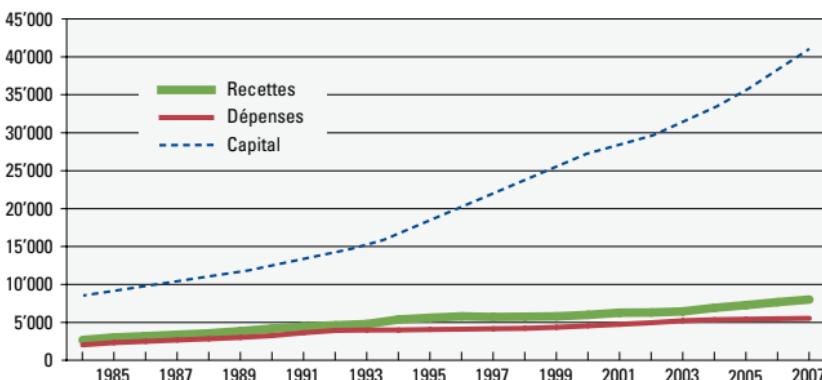
Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (121 milliards de francs), l'AA, avec 4.6 %, vient en cinquième position. 25.8 % de ses dépenses sont consacrées aux frais de soins, 27.5 % aux indemnités journalières et 32.8 % aux rentes et aux prestations en capital.



4

Comment ont évolué les finances de l'AA depuis 1984 ?

Finances de l'AA de 1984 à 2007, en millions de francs



5

Les dépenses de l'AA se composent en majeure partie de prestations à court terme (frais de traitement, indemnités journalières, 53.3 % des dépenses en 2007). En 2007, les prestations courantes à long terme (rentes et prestations sous forme de capital) s'élevaient à 32.8 % des dépenses. Les rentes de l'AA sont financées selon le système de répartition des capitaux de couverture; autrement dit, la valeur capitalisée des rentes à verser est, dès leur fixation, ajoutée au capital financier. En 2007, le capital financier atteignait 41.1 milliards de francs.

Combien de personnes bénéficient de prestations de l'AA ?

Nombre d'accidents et de bénéficiaires de rentes dans l'AA, par branche d'assurance

6

Année	Nombre d'accidents annoncés			Rentes d'invalidité et de survivants		
	AP	ANP	Total, y c. AAC	AP	ANP	Total, y c. AAC
2004	256'871	457'425	733'517	53'053	57'632	111'672
2005	257'246	454'567	730'618	52'878	57'825	111'830
2006	262'383	464'672	743'965	52'340	58'025	111'619
2007	262'892	458'036	734'132	51'981	57'726	111'091
2008	267'831	482'366	761'920	51'392	57'299	110'187

AP = ass.-acc. professionnels ANP = ass.-acc. non professionnels AAC = ass.-acc. des chômeurs

1 Les allocations pour perte de gain (APG) couvrent en partie la perte de salaire des personnes servant dans l'armée, la protection civile ou le service civil. Elles couvrent aussi depuis le 1.7.2005 une allocation de maternité pour les femmes actives. Les personnes en service ou leurs employeurs reçoivent une allocation de base, une allocation pour enfant, une allocation pour frais de garde et une allocation d'exploitation. Dans le cas de l'allocation de maternité, il s'agit d'indemnités journalières. Les APG sont entièrement financées par le prélèvement d'un pourcentage sur le salaire.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses des APG ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2006	2007	2008	Taux de variation 2008 ø1998-2008	
Total des recettes	999	939	776	-17.4 %	-0.4 %
Cotisations assurés/employeurs	864	907	950	4.7 %	3.4 %
Produit du capital ¹	136	32	-174	-652.4 %	...
Total des dépenses	1'321	1'336	1'437	7.5 %	9.9 %
Prestations en espèces	1'316	1'332	1'433	7.6 %	9.9 %
Allocations en cas de service	769	767	825	7.6 %	4.0 %
Allocations en cas de maternité	546	565	609	7.7 %	...
Frais d'administration et de gestion	5	4	3	-28.3 %	3.5 %
Résultats des comptes	-321	-397	-661
Résultat de répartition ¹	-457	-429	-487
Capital	2'541	2'143	1'483	-30.8 %	-7.0 %

1 Résultat des comptes sans les produits du capital et les variations de valeur du capital.

3 A combien se montent les APG ?

Montants en 2009

	En % ¹	Minimum fr./jour	Maximum fr./jour
Allocation de base² pour personnes en service			
Recrues	–	62	62
Actifs	80 %	62	196
Actifs, service d'avancement	80 %	111	196
Non-actifs	–	62	62
Non-actifs, service d'avancement	–	111	111
Allocation de maternité	80 %	0	196

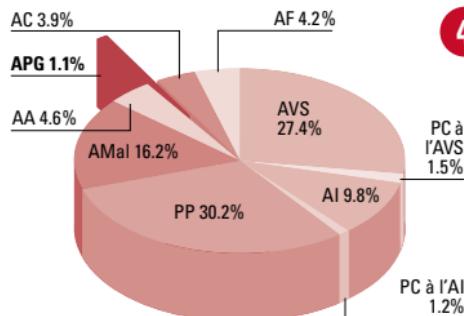
1 En % du revenu moyen acquis avant le service / avant l'accouchement.

2 Sans les allocations pour enfant, allocations d'exploitation et allocations pour frais de garde.

Quelle est la part des APG aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2007, en %

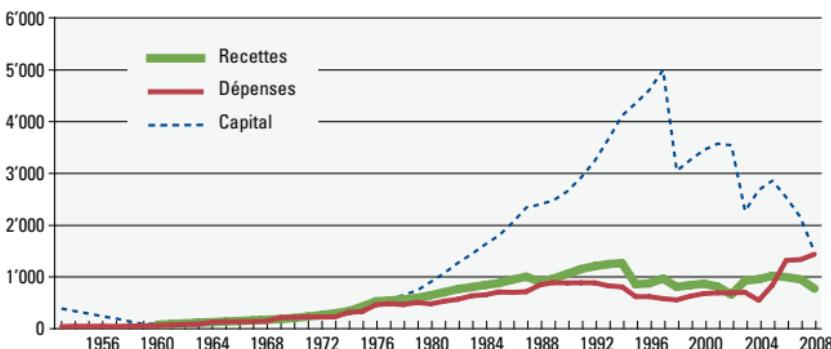
Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (121 milliards de francs), les APG, avec 1.1%, viennent en dernière position. 99.7% de leurs dépenses sont consacrées aux prestations en cas de service et de maternité.



4

Comment ont évolué les finances des APG depuis 1953 ?

Finances des APG de 1953 à 2008, en millions de francs



5

La diminution des cotisations de 0.6% à 0.5% en 1988 et à 0.3% en 1995 sont aisément reconnaissable dans la courbe des recettes. Après avoir diminué durant les années 1990, les dépenses ont augmenté fortement depuis 2005. L'évolution actuelle fait suite, en grande partie, à l'entrée en vigueur de la révision de la LAPG le 1.7.2005, qui comprend une augmentation des prestations pour les personnes faisant du service, en plus de l'introduction de prestations en cas de maternité. La réserve en capital a atteint son point culminant en 1997 avec environ 5 milliards de francs. Des transferts en faveur de l'AI ont été opérés en 1998 pour 2.2 milliards de francs et en 2003 pour 1.5 milliards de francs. La forte hausse des dépenses enregistrée depuis 2005 a abouti à des résultats des comptes négatifs depuis 2006.

Combien de personnes touchent des prestations des APG ?

6

Bénéficiaires des APG par type d'allocation

Année	Armée	Allocations en cas de service			Alloc. en cas de maternité ²
		Service civil	Protection civile	Autres ¹	
2004	143'327	4'007	58'153	33'723	—
2005	164'119	4'101	57'699	38'935	28'102
2006	170'739	4'360	54'947	38'073	54'769
2007	176'303	4'536	55'428	41'681	56'381
2008	175'690	5'130	55'444	41'952	60'394

1 Recrutement, jeunesse et sport et moniteurs tireurs

2 Introduite le 1.7.2005.

1 L'assurance-chômage (AC) octroie des prestations en cas de chômage, de réduction de l'horaire de travail et d'interruption de travail en cas d'intempéries. L'indemnité en cas d'insolvabilité compense la perte de salaire consécutive à l'insolvabilité de l'employeur. L'AC assure tous les salariés et est financée en majeure partie par prélèvement d'un pourcentage sur les salaires.

2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AC ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2006	2007	2008	Taux de variation 2008 ø1998-2008
Total des recettes	4'651	4'820	5'138	6.6 % -0.5%
Cotisations assurés/employeurs	4'253	4'404	4'696	6.6 % -0.7 %
Contributions pouvoirs publics	390	402	429	6.7 % 1.2 %
Produit du capital	6	11	10	-9.7 % -1.3 %
Autres recettes	3	3	3	16.0 % 2.8 %
Total des dépenses	5'706	4'798	4'520	-5.8 % -2.4%
Prestations sociales	5'022	4'084	3'824	-6.4 % -2.8 %
Frais d'administration et de gestion	607	591	575	-2.7 % 0.6 %
Intérêts débiteurs et autres dépenses	77	123	121	-1.7 % -2.9 %
Résultats des comptes	-1'054	22	618
Capital	-3'729	-3'708	-3'090	-16.7 % -8.4%

3 A combien se montent les indemnités de l'AC ?

Indemnités de chômage en 2009

Est déterminant pour le calcul de la prestation le salaire moyen soumis aux cotisations AVS réalisé durant les six derniers mois précédant le chômage.

Gain mensuel maximal assuré : 10'500 francs.

L'indemnité journalière s'échelonne suivant l'obligation d'entretien et le revenu:

80% du gain assuré est octroyé aux personnes

- ayant des obligations d'entretien envers des enfants
- dont le gain mensuel assuré ne dépasse pas 3'797 francs
- qui sont invalides;

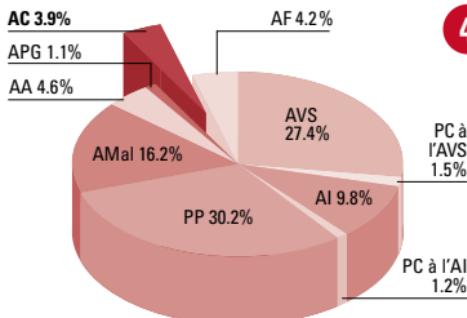
70% du gain assuré pour les autres personnes

Un supplément équivalent au montant des allocations cantonales pour enfants s'ajoute aux indemnités journalières.

Quelle est la part de l'AC aux dépenses des assurances sociales ?

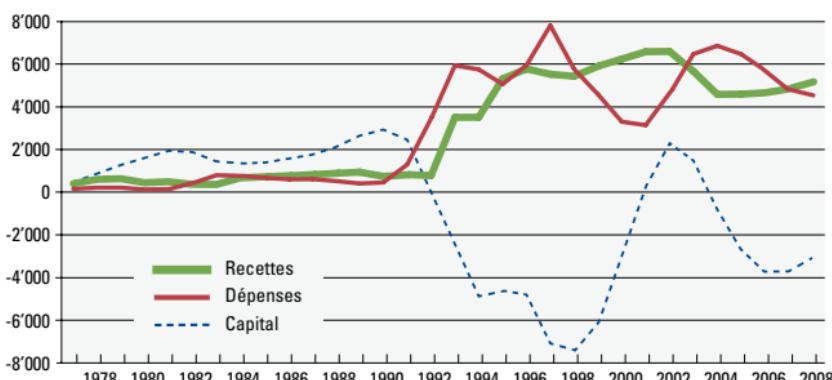
Dépenses en 2007, en %

Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (121 milliards de francs), l'AC, avec 3.9 %, vient en septième position. 85.1 % de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



Comment ont évolué les finances de l'AC depuis 1977 ?

Finances de l'AC de 1977 à 2008, en millions de francs



Après l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur l'assurance-chômage en 1984, jusqu'en 1990 une réserve de capital a pu être constituée malgré un taux de cotisation modeste. Toute cette réserve a été éprouvée à fin 1992, c'est-à-dire deux ans avant que le chômage atteigne son point culminant, en 1994. Le relèvement du taux de cotisation – à 2.0 % en 1993 et à 3.0 % en 1995 – puis son abaissement – à 2.5 % en 2003 et à 2.0 % en 2004 – sont facilement identifiables sur la courbe des recettes. Tout aussi identifiable est la diminution des dépenses entre 1997 et 2001 en raison d'une meilleure conjoncture. Après 2002, les dépenses ont recommencé à augmenter, pour diminuer à nouveau depuis 2005. Pour la première fois depuis 2003, l'AC ne présente pas un déficit en 2007 et en 2008. Son capital se situait à fin 2008 à -3.1 milliards de francs.

Combien de personnes touchent des indemnités de l'AC ?

Bénéficiaires d'indemnités journalières de l'AC

Année	Hommes	Femmes	Hommes et femmes
2004	179'966	150'362	330'328
2005	170'780	151'860	322'640
2006	154'824	144'458	299'282
2007	133'972	127'369	261'341
2008	127'710	116'320	244'030

1 Les allocations familiales (AF) sont destinées à compenser en partie les charges familiales. Tous les salariés et les personnes non actives avec des revenus modérés ont droit aux AF qui sont financées presque exclusivement par des cotisations des employeurs. Jusqu'ici seules les AF dans l'agriculture sont réglementées au niveau fédéral. La loi fédérale sur les AF est entrée en vigueur le 1.1.2009. La nouvelle loi définit les allocations minimales, qui sont allouées aussi aux travailleurs à temps partiel.

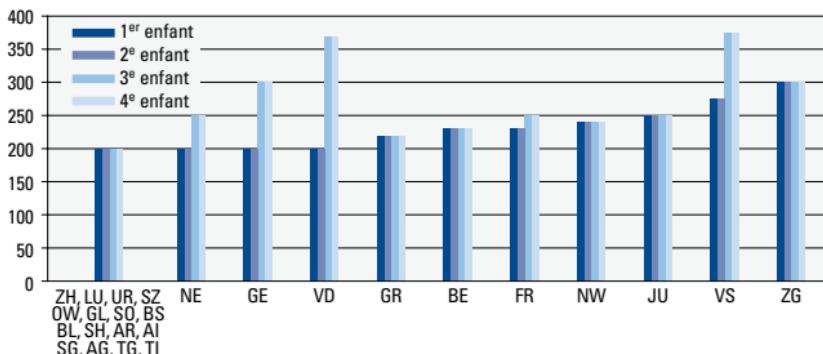
2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AF?

Compte d'exploitation, en millions de francs (estimation de l'OFAS)

	2006	2007	2008	Taux de variation 2007 ø1997-2007
Total des recettes	5'009	5'145	...	2.7 % 1.8 %
Cotisations employeurs	4'839	5'004	...	3.4 % 2.0 %
Contributions pouvoirs publics	107	104	...	-3.4 % -2.5 %
Produit du capital	47	30	...	-36.3 % -2.7 %
Autres recettes	16	8	...	-53.2 % -11.2 %
Total des dépenses	4'980	5'090	...	2.2 % 1.7 %
Prestations sociales	4'816	4'922	...	2.2 % 1.7 %
Frais d'administration et de gestion	148	159	...	7.7 % 2.3 %
Autres dépenses	16	8	...	-47.9 % -4.1 %
Résultats des comptes	29	55
Capital

3 A combien se montent les AF dans les cantons ?

Montants des AF par canton en 2009, en francs par mois



ZH (depuis le 1.7.2009) : Les enfants de plus de 12 ans reçoivent 250 francs.

BE, VD, NE : minimum légal

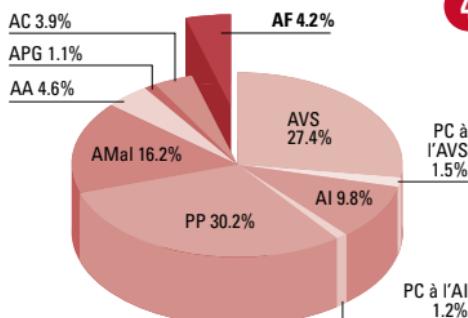
LU : les enfants de plus de 12 ans reçoivent 210 francs.

GE : Les enfants de plus de 16 ans incapables d'exercer une activité lucrative reçoivent une allocation pour enfant de 250 francs, à partir du troisième enfant de 350 francs.

Quelle est la part de l'AF aux dépenses des assurances sociales ?

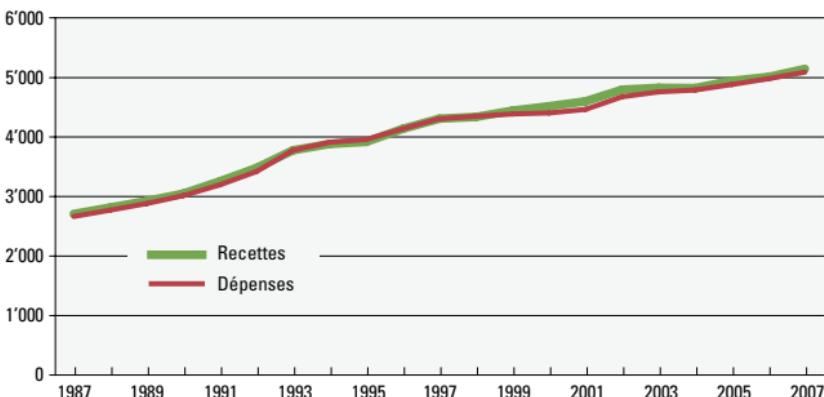
Dépenses en 2007, en %

Mesurée aux dépenses de toutes les assurances sociales (121 milliards de francs), l'AF, avec 4.2%, vient en sixième position. 96.7 % de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales (principalement allocations pour enfant et allocations de formation).



Comment ont évolué les finances de l'AF depuis 1987 ?

Finances de l'AF de 1987 à 2007, en millions de francs



L'évolution financière des AF est déterminée essentiellement par le nombre d'enfants et d'adolescents, ainsi que par le montant des prestations et les taux de cotisations. Bien que le nombre d'enfants et d'adolescents ayant droit à une prestation soit resté pratiquement constant en 2007, le montant des prestations a augmenté de 2.2 %, le montant des allocations versées ayant été relevé dans onze cantons.

Quels sont les bénéficiaires des AF dans l'agriculture ?

Nombre de bénéficiaires et d'allocations familiales, selon la loi fédérale (LFA)

Année	Travailleurs agricoles	Agriculteurs	Exploit. d'alpage	Pêcheurs prof.					
	Bénéficiaries ménage	Bénéficiaries pour enfants	Bénéficiaries	Bénéficiaries					
2004	7'240	5'952	10'452	18'486	45'520	67	165	22	42
2005	7'681	6'218	10'720	18'101	43'928	67	171	26	51
2006	7'267	6'192	9'965	16'899	40'381	59	144	23	45
2007	7'224	6'576	9'695	16'416	38'694	63	140	20	37
2008	6'638	6'151	9'000	20'887	48'557	58	133	26	46

On ne dispose pas d'indications relatives aux bénéficiaires dans les autres secteurs économiques.

4

5

6

A Résultats actuels

En 2007, la hausse des recettes a été de 6.2%, celle des dépenses de 2.6% seulement. Cette évolution, réjouissante sur le plan comptable, tranche avec la période entre 2001 et 2004 pendant laquelle la hausse des dépenses a été constamment supérieure à celles des recettes. En 2007, le taux de la charge sociale a augmenté de 0.3 point, passant à 27.5% et le taux des prestations sociales s'est diminué de 0.3 point, passant à 21.3% (cf. K).

Compte global des assurances sociales CGAS signifie: Selon les définitions du compte global des assurances sociales. En termes d'économie politique les recettes n'incluent pas les variations de valeur du capital. Les dépenses ne comprennent pas la constitution de provisions et réserves. Il se peut donc que les données s'écartent de celles du compte d'exploitation de chacune des assurances sociales. Le compte est consolidé : les doubles ou multi-imputations ont été apurées. Le taux de la charge sociale est le rapport entre les recettes des assurances sociales et le PIB. Le taux des prestations sociales est le rapport des prestations sociales au PIB.

B A combien se montent les recettes et les dépenses des assurances sociales ?

Compte global des assurances sociales CGAS, en millions de francs

	2006	2007 ¹	2008 ^{1,2} incomplet	Taux de variation 2007	ø1997-2007
Total des recettes	137'677	146'280	55'961	6.2%	3.4%
Cotisations assurés/employeurs	97'890	104'732	36'089	7.0 %	3.9 %
Contributions pouvoirs publics	21'457	22'376	18'626	4.3 %	5.3 %
Produit du capital (sans les variations de valeur du capital)	17'476	18'213	1'101	4.2 %	-0.4 %
Autres recettes	854	959	145	12.3 %	7.9 %
Total des dépenses	117'923	121'022	54'152	2.6%	2.9%
Prestations sociales	105'286	109'111	52'441	3.6 %	3.5 %
Frais d'administration et de gestion	5'558	5'805	1'246	4.4 %	3.5 %
Autres dépenses	7'079	6'106	466	-13.7 %	-4.6 %
Résultats des comptes	19'755	25'258	1'808
Variation du capital^{3,4}	42'695	30'717	-3'789
Capital⁴	673'972	704'633	24'364	4.5%	5.3%

1 AI : La comptabilisation exceptionnelle de la RPT 2007 pour le compte global sera enregistrée aussi fidèle que possible à la réalité des années 2008 à 2011.

2 1.6.2009 : AVS, AI, PC, APG, AC sont disponibles.

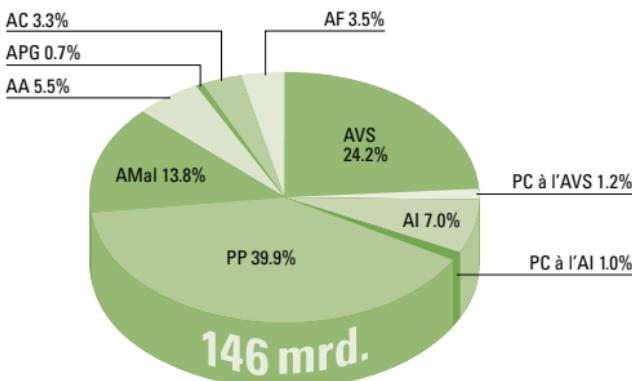
3 Résultats des comptes, variations de valeur du capital, dissolution de provisions et réserves, autres variations du capital.

4 2007 : AVS y compris la part provenant de la vente de l'or de la BNS versée à la Confédération.

Quelle est la part de chacune des assurances sociales aux **recettes globales** ?

C

Part de chaque assurance sociale au total 2007, en % des recettes

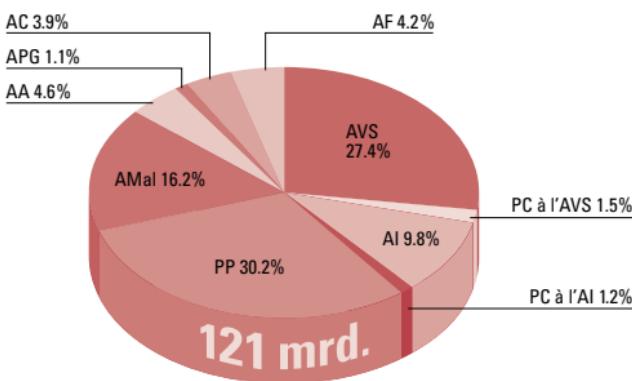


Le graphique ci-dessus montre la part de chaque assurance sociale aux recettes globales (2007 : 146 milliards de francs). La part de la PP est de loin la plus importante, suivie de celle de l'AVS et de l'AMal.

Quelle est la part de chacune des assurances sociales aux **dépenses globales** ?

D

Part de chaque assurance sociale au total 2007, en % des dépenses



Pour les dépenses aussi (2007 : 121 milliards de francs), le pourcentage le plus important revient à la PP, ensuite à l'AVS puis à l'AMal. Si l'on ne considère que les prestations sociales (2007 : 109 milliards de francs), l'AVS, avec 33 milliards de francs, précède nettement la PP (28 milliards de francs).

E**A combien se montent les recettes et les dépenses de chacune des assur**

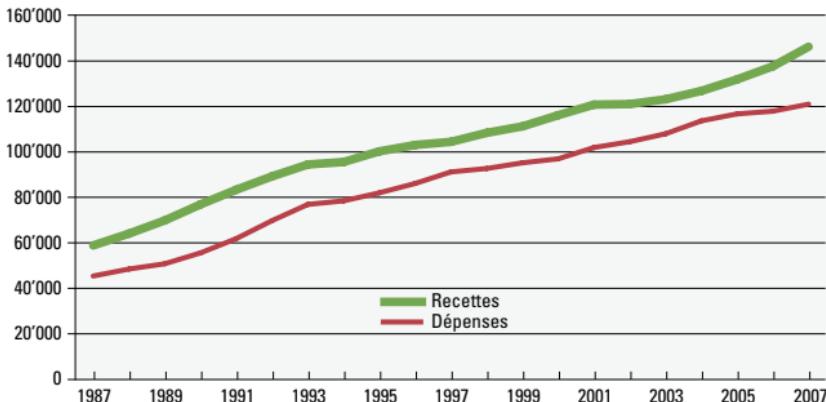
Compte global des assurances sociales CGAS en 2007, en millions de francs

	AVS ¹	PC à l'AVS	AI ²	PC à l'AI
Total des recettes	35'447	1'827	10'315	1'419
Cotisations assurés/employeurs	25'274	–	4'243	–
Contributions pouvoirs publics	9'230	1'827	5'952	1'419
Produit du capital (sans les variations de valeur du capital)	936	–	0	–
Autres recettes	8	–	120	–
Total des dépenses	33'303	1'827	11'905	1'419
Prestations sociales	33'152	1'827	11'136	1'419
Frais d'administration et de gestion	151	...	456	...
Autres dépenses	–	–	313	–
Résultats des comptes	2'144	–	-1'590	–
Variation du capital	8'537	–	-1'590	–
Capital	40'637	–	-10'920	–

1 AVS y compris la part provenant de la vente de l'or de la BNS versée à la Confédération.

F**Comment ont évolué les recettes et les dépenses des assurances sociales depuis 1987 ?**

Compte global des assurances sociales CGAS de 1987 à 2007, en millions de francs



Dans le CGAS 1987–2007, les recettes (2007 : 146 milliards de francs) sont toujours supérieures aux dépenses (2007 : 121 milliards de francs). Cet excédent représente essentiellement l'épargne dans la PP.

ances sociales ?

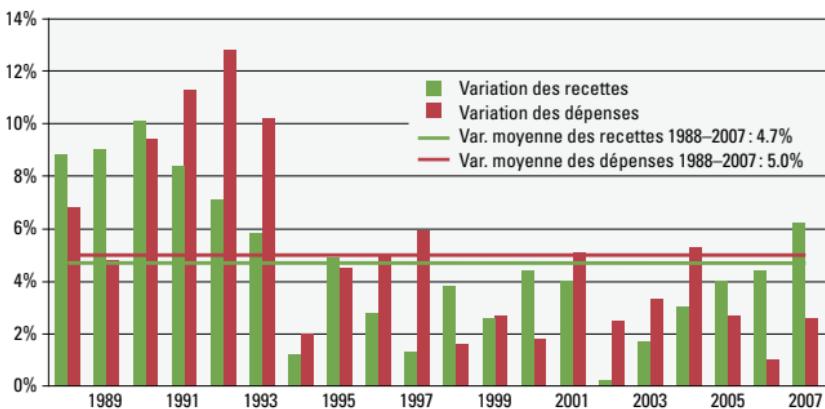
PP	AMal	AA	APGyc. AMat	AC	AF	Total CGAS
58'560	20'245	8'014	980	4'820	5'145	146'280
42'862	16'293	6'238	907	4'404	5'004	104'732
-	3'442	-	-	402	104	22'376
15'467	344	1'352	73	11	30	18'213
231	166	424	-	3	8	959
36'650	19'654	5'531	1'336	4'798	5'090	121'022
28'407	18'561	4'762	1'332	4'084	4'922	109'111
2'732	1'096	615	4	591	159	5'805
5'511	-3	154	-	123	8	6'106
21'910	590	2'483	-356	22	55	25'258
20'800	627	2'664	-397	22	55	30'717
625'200	10'231	41'051	2'143	-3'708	...	704'633

2 Al : La comptabilisation exceptionnelle de la RPT 2007 pour le compte global sera enregistrée aussi fidèle que possible à la réalité des années 2008 à 2011.

A combien se montent les taux de croissance des recettes et des dépenses des assurances sociales depuis 1987?

G

Compte global des assurances sociales CGAS de 1988 à 2007, variations en %



L'évolution actuelle se distingue de la dynamique des années antérieures : de 2001 à 2004, la croissance des dépenses a été nettement supérieure à celle des recettes. Par contre, de 2005 à 2007, les recettes ont connu une hausse supérieure à celle des dépenses et sont en 2007 même inférieurs à la moyenne des taux d'augmentation depuis 1988.

H**A combien se montent les réserves des assurances sociales ?**

Capital des assurances sociales CGAS, en millions de francs

	2004	2005	2006	2007 ¹	2008 ²
Variation du capital³	49'671	50'894	42'695	30'717	...
AVS ³	1'964	2'385	2'708	8'537	-2'286
AI	-1'586	-1'738	-1'556	-1'590	-1'460
PC	-	-	-	-	-
PP	48'300	49'100	39'000	20'800	...
AMal	921	491	1'105	627	...
AA	1'905	2'288	2'785	2'664	...
APG y c. AMat	406	182	-321	-397	-661
AC	-2'272	-1'878	-1'054	22	618
AF	33	64	29	55	...
Capital³	580'476	631'306	673'972	704'633	...
AVS ³	27'008	29'393	32'100	40'637	38'351
AI	-6'036	-7'774	-9'330	-10'920	-12'379
PC	-	-	-	-	-
PP	516'300	565'400	604'400	625'200	...
AMal	8'008	8'499	9'604	10'231	...
AA	33'313	35'601	38'387	41'051	...
APG y c. AMat	2'680	2'862	2'541	2'143	1'483
AC	-797	-2'675	-3'729	-3'708	-3'090
AF

Durant la période 2001/2002, le capital financier récapitulé des assurances sociales a enregistré un recul global de 46 milliards de francs (fléchissement accusé par la bourse). Depuis 2003, les réserves des assurances sociales ont recommencé à augmenter. A la fin 2007, le capital financier atteint 705 milliards de francs, soit un nouveau record. Pour 2008 des pertes en capital sont à nouveau attendues.

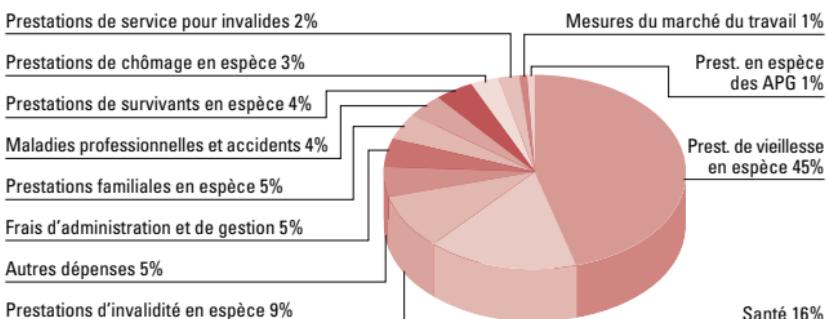
1 AI : La comptabilisation exceptionnelle de la RPT 2007 pour le compte global sera enregistrée aussi fidèle que possible à la réalité des années 2008 à 2011.

2 1.6.2009 : AVS, AI, PC, APG, AC sont disponibles.

3 2007 : AVS y compris la part provenant de la vente de l'or de la BNS versée à la Confédération.

I**Comment se répartissent les dépenses des assurances sociales selon leurs fonctions ?**

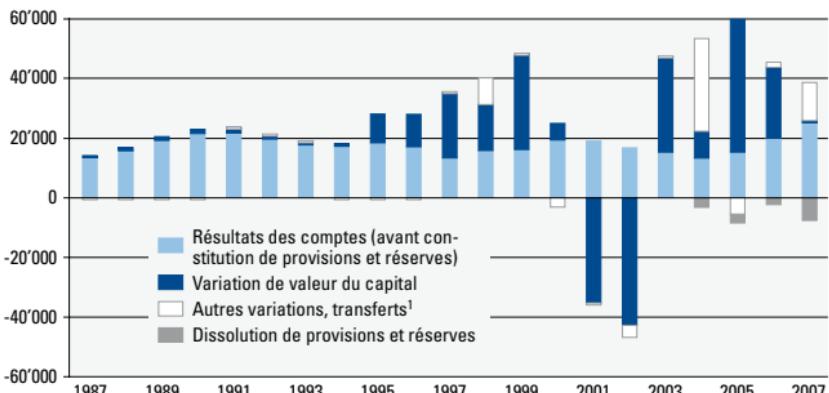
Dépenses des assurances sociales par fonctions (classification de l'OCDE) en 2007, en %



D'où proviennent les variations de l'évolution du capital ?

J

Capital des assurances sociales de 1987 à 2007, variation annuelle, en millions de francs



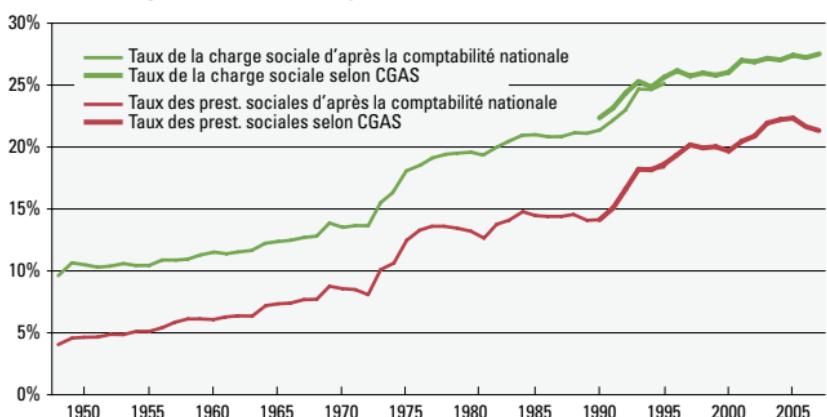
1 Principalement PP, 2007 la part de la Confédération provenant de la vente de l'or de la BNS versées à l'AVS.

A partir de 1995, les variations de l'évolution du capital s'expliquent de plus en plus par les évolutions boursières (**variations de valeur du capital**). Si l'on fait abstraction de l'influence des marchés financiers, le capital financier des assurances sociales augmente assez régulièrement. En 2007 les gains et les pertes en capital s'équilibraient. L'évolution des **résultats agrégés des comptes** des assurances sociales s'explique surtout par les fluctuations des comptes de l'AC et par une longue période de recul des soldes de la PP.

Comment ont évolué les recettes et les prestations des assurances sociales par rapport à celle de l'économie nationale ?

K

Taux de la charge sociale et taux des prestations sociales de 1948 à 2007, en % du PIB



Le taux de la charge sociale est le rapport entre les recettes des assurances sociales et le PIB. Le taux des prestations sociales est le rapport des prestations sociales au PIB. En 2007, le taux de la charge sociale a augmenté et le taux des prestations sociales s'est diminué. Cette évolution s'explique par l'augmentation modérée des finances des assurances sociales et par la bonne conjoncture en 2007.

Taux de cotisations et données générales

A combien se montent nos cotisations aux assurances sociales ?

Taux de cotisations 2009

	Salariés et leurs employeurs en % du revenu du travail			Indépendants en % du revenu du travail	Assurés sans activité lucrative en francs/année	
	Salariés	Employeurs	Total		Min.	Max.
AVS¹	4.20 %	4.20 %	8.40 %	4.20 % – 7.80 %	382	8'400
AI¹	0.70 %	0.70 %	1.40 %	0.754 % – 1.40 %	64	1'400
APG¹ y c. AMat	0.15 %	0.15 %	0.30 %	0.162 % – 0.30 %	14	300
AC²	1.00 %	1.00 %	2.00 %	–	–	–
AP²	–	0.97 %	0.97 %	Possibilité de s'affilier à l'assurance facultative	–	–
ANP²	1.61 %	–	1.61 %	idem	–	–
PP³	4.00 % – 13.00 %	4.00 % – 14.00 % et plus	env. 17.40 %	idem	–	–
AF	Exception : VS 0.3 %	0.10 % – 4.20 %	0.10 % – 4.20 %	Réglementation différente selon les cantons	–	–

AVS, AI, APG, AC, AA : Base = Revenu AVS

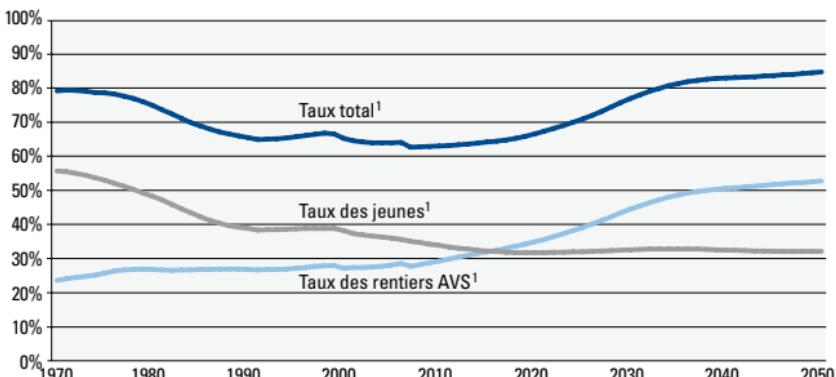
1 Pour retraités avec activité lucrative : franchise annuelle de 16'800 francs par an.

2 Gain maximum assuré = 126'000 francs par an. AP, ANP : Taux de prime brute moyen (2006). Taux de prime en fonction du risque. Réglementation spéciale pour les actifs à temps partiel.

3 Cotisations en % du salaire coordonné (= revenu du travail moins 27'360 francs; min. fr. 3'420.–, max. fr. 58'140.–), estimation. Les cotisations sont fixées par les institutions de prévoyance.

Quelle est la part des jeunes et des seniors en Suisse ?

Indicateurs de l'évolution démographique de 1970 à 2050 (voir note 1, page suivante)



Jusqu'en 2008, les données sont les chiffres actualisés de l'OFS. A partir de 2009, elles sont tirées du scénario «Tendance» (scénario A-00-2005, «moyen»).

Le taux des rentiers AVS augmentera rapidement ces prochaines décennies. Si, à la fin 2008, on comptait 27.8 personnes ayant l'âge AVS pour 100 personnes en âge d'être actives, cette proportion passera à 51.7 personnes en 2050 selon le scénario «moyen».

Taux de cotisations et données générales

Données statistiques diverses

	2005	2006	2007	2008
Indicateurs démographiques¹				
Population résidente perm. (0-19), en 1'000	1'634.3	1'629.8	1'631.4	1'635.2
Population résidente perm. (20-39), en 1'000	2'037.7	2'023.8	2'035.5	2'060.7
Population résidente perm. (40-64), en 1'000	2'594.6	2'638.4	2'681.5	2'727.8
Population résidente perm. (65+), en 1'000	1'192.5	1'216.7	1'245.2	1'276.5
Taux des rentiers AVS ¹	26.8 %	27.2 %	27.6 %	27.8 %
Taux des jeunes ¹	35.6 %	35.3 %	34.9 %	34.5 %
Taux total ¹	62.4 %	62.5 %	62.5 %	62.3 %
Personnes soumises aux cot. AVS, en 1'000	4'081	4'113	4'150	...
Personnes actives², en 1'000				
Plein temps (90 % +)	2'716	2'747	2'789	2'824
Temps part. I (50 %-89 %)	669	680	718	758
Temps part. II (<50 %)	590	624	615	647
Taux d'activité ² , hommes, femmes	67.0 %	67.4 %	67.6 %	68.2 %
Hommes	75.1 %	75.4 %	75.8 %	75.5 %
Femmes	59.3 %	59.8 %	59.9 %	61.3 %
Taux de chômage ³ , hommes, femmes	3.8 %	3.3 %	2.8 %	2.6 %
Hommes	3.6 %	3.1 %	2.6 %	2.4 %
Femmes	4.0 %	3.6 %	3.0 %	2.8 %
Salaires et prix, variation en % par rapport à l'année précédente				
Salaire réel	-0.2 %	0.1 %	0.9 %	-0.4 %
Prix à la consommation	1.2 %	1.1 %	0.7 %	2.4 %
Somme des salaires AVS ⁴ , en mio. de fr.	280'324	289'992	304'475	...
Produit intérieur brut ⁵ , en mio. de fr.	463'139	487'041	512'142	532'149
Compte global des assurances sociales CGAS, en mio. de fr.				
Total des recettes	131'908	137'677	146'280	...
Total des dépenses	116'742	117'923	121'022	...
Capital	631'306	673'972	704'633	...

1 Population en âge d'être active: depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de la retraite (hommes : 65 ans; femmes : jusqu'en 2000, l'âge de la retraite était de 62 ans ; de 2001 à 2004 : 63 ans et dès 2005, 64 ans). Rentiers : dès l'âge de la retraite. Jeunes : de 0 à 19 ans.

Taux des rentiers AVS : proportion des rentiers par rapport à la population active.

Taux des jeunes: proportion des jeunes par rapport à la population active.

Rapport total de dépendance : proportion des jeunes et des rentiers par rapport à la population active.

2 Selon l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Taux d'activité : actifs (y compris sans activité) par rapport à la totalité des personnes de 15 ans ou plus.

3 Pourcentage des chômeurs enregistrés (moyenne annuelle) par rapport à la population résidante active selon le recensement.

4 Revenu déterminant des salariés et des indépendants ; non actifs : équivalence du revenu soumis à cotisation.

5 Le produit intérieur brut englobe toute la création annuelle de valeur ajoutée à l'intérieur des frontières suisses.

Abréviations

AA	Assurance-accidents
AAC	Assurance-accidents des chômeurs
AC	Assurance-chômage
AF	Allocations familiales
AI	Assurance-invalidité
AMal	Assurance-maladie
AMat	Allocation de maternité
ANP	Assurance-accidents non professionnels
AP	Assurance-accidents professionnels
APG	Allocations pour perte de gain
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BNS	Banque nationale suisse
CGAS	Compte global des assurances sociales
DFI	Département fédéral de l'intérieur
ESPA	Enquête suisse sur la population active
LAPG	Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité
LAVS	Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
LFA	Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture
LPC	Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
PC	Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
PIB	Produit intérieur brut
PP	Prévoyance professionnelle
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAS	Statistique des assurances sociales
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

Les adresses Internet les plus importantes

Chapitres	Adresse Internet	Rubrique	Contenu
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AA APG, AC, AF	www.ofas.admin.ch	→ Documentation → Faits et chiffres	Statistiques des assurances sociales suisses SAS et statistiques détaillées AVS, AI, PC, Spitex et revenus AVS
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AF	www.ofas.admin.ch	→ Pratique → Recherche → Rapports de recherche	Rapports de recherche concernant les domaines Vieillesse, Invalidité, Assurance-maladie, Politique sociale, Questions familiales et Economie publique
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AA APG, AC AF	www.ofas.admin.ch	→ Documentation → Publications → Sécurité sociale CHSS	La revue «Sécurité sociale» présente régulièrement les comptes des branches d'assurance sociale et des pages statistiques actualisées.
CGAS, PP	www.bfs.admin.ch	→ Protection sociale	Statistiques et rapports de recherche (Statistique des caisses de pensions, notamment)
AVS	www.avs.bsv.admin.ch		Statistique l'AVS
	www.ahvfonds.ch/fr		Fonds de compensation de l'AVS
AI	www.ai.bsv.admin.ch		Statistique de l'AI
PC	www.pc.bsv.admin.ch		Statistique des PC
AVS, AI APG, AC	www.avs.admin.ch	→ Mementi	Données sur les cotisations, les prestations et les conventions internationales de sécurité sociale
PP	www.finma.ch/f	→ Archives → Office fédéral des assurances privées	Statistiques
AMal	www.bfs.admin.ch	→ Santé	Statistiques et rapports
	www.bag.admin.ch	→ Thèmes → Assurance-maladie	Statistiques, données du monitoring et rapports de recherche
	www.obsan.admin.ch	→ Publications	Rapports de recherche de l'observatoire suisse de la santé
AA	www.suva.ch/fr	→ Notre entreprise → Statistique des accidents → Moyens d'information	Données statistiques et informations générales
	www.bag.admin.ch	→ Thèmes → Assurance-accidents et assurance militaire	Données statistiques et rapports de recherche
AC	www.bfs.admin.ch	→ Travail	Statistiques et publications sur l'activité professionnelle et le chômage
	www.amstat.ch		Statistique suisse du marché du travail
	www.espace-emploi.ch	→ Downloads et formulaires → Brochures	Informations sur le chômage

AVS	Assurance-vieillesse et survivants
AI	Assurance-invalidité
PC	Prestations complémentaires
PP	Prévoyance professionnelle
AMal	Assurance-maladie
AA	Assurance-accidents
APG	Allocations pour perte de gain (y c. une allocation de maternité)
AC	Assurance-chômage
AF	Allocations familiales
CGAS	Compte global des assurances sociales
	Taux de cotisation et données générales